

18 AVR. 2008



Le Ministre

Paris, le

14 AVR. 2008

Madame la Députée,

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur les réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED).

La durée de l'enseignement scolaire dans le premier degré est désormais fixée à vingt-quatre heures hebdomadaires dispensées à tous les élèves auxquelles s'ajoutent deux heures au maximum en très petit groupe pour les élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages.

Ces deux heures, dégagées dans l'emploi du temps des enseignants, viennent renforcer l'action des maîtres et la différenciation pédagogique qu'ils mettent en œuvre dans la classe dans le cadre des Programmes Personnalisés de Réussite Educative (PPRE) avec, le cas échéant, la participation d'autres maîtres, notamment les enseignants spécialisés des RASED.

Il s'agit de proposer une réponse adaptée à chaque élève.

Dans ce nouveau contexte, le rôle des enseignants qui exercent dans les RASED devra évoluer.

Il conviendra notamment que l'action de ces personnels, soit mieux centrée sur les écoles où le nombre et la nature des difficultés rencontrées par les élèves sont plus importants qu'ailleurs. Cela aura, en outre, l'avantage d'éviter une dispersion inutilement coûteuse et de cibler les interventions spécialisées, sur la plus grande difficulté.

Je vous prie d'agréer, Madame la Députée, l'expression de mes respectueux hommages.

Xavier DARCOS

Madame Marie-Françoise PEROL-DUMONT
Députée de la Haute-Vienne
Présidente du Conseil général
Assemblée nationale
75355 PARIS CEDEX 07